

## ACTIONS COLLECTIVES CONCERNANT LA FUITE DE DONNÉES DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Avez-vous reçu un avis de la Banque de Montréal (« BMO ») à l'effet que vos renseignements personnels ont été affectés par une fuite de données en 2018 (l'« Incident »)? Le cas échéant, le présent avis concerne le règlement d'actions collectives concernant cet Incident (l'« Entente de Règlement »).

L'Entente de Règlement, si elle est approuvée par les Tribunaux de l'Ontario et du Québec, exige que BMO indemnise les clients concernés (les « Membres du Groupe »). L'Entente de Règlement ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, de faute ou d'acte fautif. Si elle est approuvée, les Membres du Groupe recevront et/ou pourront réclamer des fonds de règlement en fonction de l'impact qu'a eu l'Incident sur eux, conformément aux montants suivants (bien que chaque somme devra être déduite des honoraires des avocats du Groupe) :

Groupe 1: clients dont les renseignements personnels, y compris leur date de naissance et leur NAS, ont été consultés et affichés en ligne, recevront un chèque de 1 000\$ et pourront réclamer jusqu'à 63\$ supplémentaires;

Groupe 2: clients dont les renseignements personnels, y compris leur date de naissance et leur NAS, ont été consultés mais non affichés en ligne, recevront un chèque de 144\$ et pourront réclamer jusqu'à 63\$ supplémentaires;

Groupe 3: clients dont les renseignements personnels, à l'exception de leur date de naissance et leur NAS, ont été consultés mais non affichés en ligne, pourront réclamer jusqu'à 90\$; et

Groupe 4: clients qui, en plus de ce qui précède, ont fait l'objet d'opérations non autorisées sur leurs comptes à la suite de l'Incident, recevront un chèque de 270\$.

Vous avez le droit de vous exclure des procédures en actions collectives entreprises contre BMO (« exclusion »); si vous le faites, vous ne recevrez aucun montant provenant des fonds de règlement, mais vous pourrez entreprendre votre propre recours contre BMO, et ce, à vos frais. La date limite pour s'exclure est le **10 février 2021**.

Si vous ne vous excluez pas, vous serez un membre du Groupe. Vous n'aurez plus aucun recours contre BMO, mais si l'Entente de Règlement est approuvée, vous serez admissible à recevoir une part des fonds de règlement.

Une audience devant le Tribunal de l'Ontario aura lieu le **19 février 2021** et une audience devant le Tribunal du Québec aura lieu le **23 février 2021**. Si vous ne vous excluez pas, vous avez le droit de présenter des observations ou de vous opposer à l'Entente de Règlement, à la méthode d'indemnisation proposée et aux honoraires réclamés par les avocats du Groupe (les « Avocats du Groupe ») et provenant des fonds de règlement.

S'il y a approbation de l'Entente de Règlement, vous recevrez une lettre vous informant de la méthode de distribution des fonds de règlement. Il est estimé que le processus de distribution sera complété d'ici juin 2021.

Pour consulter l'Entente de Règlement, le Protocole de distribution, la version détaillée du présent avis et le Formulaire d'exclusion ou pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter les sites internet des Avocats du Groupe ou communiquez avec eux aux coordonnées ci-dessous:

**SOTOS LLP**

180, Dundas Street West, Suite 1200  
Toronto (Ontario) M5G 1Z8

[www.sotosllp.com](http://www.sotosllp.com)

Me David Sterns (LSO # 36274J)

[dsterns@sotosllp.com](mailto:dsterns@sotosllp.com)

Me Jean-Marc Leclerc (LSO #43974F)

[jleclerc@sotosllp.com](mailto:jleclerc@sotosllp.com)

Me Sabrina Callaway (LSO #65387O)

[scallaway@sotosllp.com](mailto:scallaway@sotosllp.com)

Tél. : 416-977-0007

Télécopieur : 416-977-0717

**JSS BARRISTERS**

800, 304 8 Avenue SW  
Calgary (Alberta) T2P 1C2

[www.jssbarristers.ca](http://www.jssbarristers.ca)

Carsten Jensen, QC, FCI Arb

[jensenc@jssbarristers.ca](mailto:jensenc@jssbarristers.ca)

Sean Carrie (LSO #58223K)

[carries@jssbarristers.ca](mailto:carries@jssbarristers.ca)

Tél. : 403-571-1520

Télécopieur : 403-571-1528

**SISKINDS LLP**

100, Lombard Street, Suite 302  
Toronto (Ontario) M5C 1M3

[www.siskinds.com](http://www.siskinds.com)

Me Michael G. Robb (LSO # 45787G)

[michael.robb@siskinds.com](mailto:michael.robb@siskinds.com)

Me Stefani Cuberovic (LSO #74515R)

[stefani.cuberovic@siskinds.com](mailto:stefani.cuberovic@siskinds.com)

Tél. : 519-660-7872

Télécopieur : 519-660-7873

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS s.e.n**

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2

[www.siskinds.com/qc](http://www.siskinds.com/qc)

Me Caroline Perrault

[caroline.perrault@siskinds.com](mailto:caroline.perrault@siskinds.com)

Tél. : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281